

DOMAINE 0 : PILOTAGE ET MISSIONS GÉNÉRALES		
1 - Prestations	Forfait	Hors forfait
Missions particulières au démarrage de l'Accord Cadre	✓	
Management général des prestations dont la coordination et pilotage des prestations opérationnelles réalisées en direct et réalisées par des sous traitants	✓	
Gestion de l'exploitation maintenance technique	✓	
Astreinte générale 24h/24 et 7j/7	✓	
Mise en place, initialisation et exploitation de la GMAO	✓	
Gestion des demandes d'intervention	✓	
Reporting et réunions	✓	
Suivi des contrôles réglementaires (bureaux de contrôle), suivi et levée des réserves	✓	
Assistance générale et conseil	✓	
Gestion documentaire	✓	
Suivi des garanties	✓	
Participation aux opérations de contrôle des prestations	✓	
2 - Fournitures	Forfait	Hors forfait
Fournitures et consommables		
- Fournitures de bureau, papier, cartouches pour imprimantes - Cahiers, registres, ... - Moyens de communication (talkies-walkies, téléphones portables...) - Postes informatiques nécessaires à l'activité, - Mobilier des bureaux et vestiaires,	✓	
- Locaux de stockage,	A fournir par le TITULAIRE	
- Energies et eau de ville.		Fournis par le CNRS
Outillage et moyens d'accès (tout domaine)		
- Outillage, appareils de mesure, moyens d'accès en hauteur...	✓	
3 - Exigences - Délais		
Fourniture des données nécessaires à l'élaboration du plan de prévention	15 jours avant la notification de l'Accord Cadre	
Rapport de prise en charge - Etat des lieux	2 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Initialisation de la GMAO	2 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Dossier d'Exploitation Maintenance	3 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Fourniture du planning annuel, des protocoles et modes opératoires des opérations de maintenance	3 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Mise à jour et/ou rédaction des consignes et procédures de conduite et de surveillance des installations	3 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Livrables de la phase démarrage des prestations et notamment : procédures d'intervention spécifiques, Organigramme opérationnel en exploitation courante, Dossier du personnel, Planning de présence, tableau récapitulatif des sous-traitants, Gestion des remplacements, procédure d'astreinte, dont planning, Inventaires des équipements, Définition des installations essentielles, Outillage individuel, collectif et spécifique mis en place, établissement de la gestion de stock, liste des produits dangereux et fiches techniques associées, principe de contrôle qualité des prestations, gamme de maintenance, principe de suivi des KPI, frame des rapports d'activités, outil de suivi des devis, outil de suivi des levées d'observation réglementaires.	3 mois après la notification de l'Accord Cadre	
Rapport de vérification	dans les 15 jours suivants la visite de maintenance	
Compte-rendu d'incident	dans les 24 heures	
Rapport trimestriel	dans les 8 premiers jours du mois suivant	
Rapport annuel	dans les 3 premières semaines de l'année suivante	
Proposition annuelle de travaux	avant le 30 juin et devis avant le 31 août	
Levées des réserves signalées par un bureau de contrôle et dues à l'Accord Cadre	dans les 2 mois	
Transmission des devis pour les réserves signalées par un bureau de contrôle et non dues à l'Accord Cadre	dans les 1 mois	
Transmission des devis (cas général)	5 jours ouvrés	
Transmission des documents (cas général non listé ci-avant)	10 jours maxi après le fait générateur	

DOMAINE 1 : ASCENSEURS / MONTE-CHARGES		
1 - Prestations	Forfait	Hors forfait
Astreinte 24h/24 et 7j/7	✓	
Conduite et surveillance	✓	
Désincarcération	✓	
Travaux de modernisation ou de remise en conformité avec les règlements applicables		✓
Audits de sécurité	✓	
Accompagnement des organismes de contrôle	✓	
Suivi et levées des réserves		
Remplacement des pièces dégradées par vandalisme, par corrosion en ambiances spécifiques ou par accident indépendant de l'action du TITULAIRE.		✓
Maintenance préventive et corrective selon arrêté du 18/11/2004	✓	
Prestations complémentaires à celles de l'arrêté du 18/11/2004 : remplacement ou réparation de toute pièce usée ou défectueuse dans les conditions normales d'utilisation	✓	
2 - Fournitures	Forfait	Hors forfait
Fournitures et consommables		
- huile pour les appareils hydrauliques (appoints et vidanges),	✓	
- produits de graissage et de lubrification de toute nature,		
- produits d'entretien spécifiques,		
- dégrissants, silicones, agents protecteurs,		
- joints, visserie, boulonnerie courante,		
- peinture d'anticorrosion et de finition,		
- fusibles, relais, disjoncteurs, voyants lumineux et leds,		
- tous type d'ampoule d'éclairage (cabines, gaines, machineries...),		
- piles et batteries de l'ensemble des installations,		
- carnets, registres.		
Pièces de rechange		
Pièces à remplacer quel que soit leur montant (sauf vandalisme ou malveillance)	✓	
Pièces à remplacer suite vandalisme ou malveillance		✓
3 - Contraintes de maintenance		
Opération de maintenance préventive ou corrective occasionnant des nuisances dans l'activité du CNRS	Hors heures ouvrées	
Opération de maintenance préventive nécessitant l'arrêt d'un appareil supérieur à 4 heures	Hors heures ouvrées	
Opération de maintenance préventive nécessitant l'arrêt d'au moins deux appareils de la même batterie	Hors heures ouvrées	
4 - Installations essentielles		
- tout appareil dès lors qu'une personne est bloquée à l'intérieur,		
- tout appareil en batterie dès lors que deux appareils de la batterie sont hors service,		
- les liaisons phoniques de sécurité en cabines.		
5 - Exigences - Délais		
Délais	Heures Ouvrées	Hors Heures Ouvrées
Installations essentielles	Astreinte 24h/24 et 7j/7	
Délai d'intervention pendant présence site	< 15 min	/
Délai d'intervention hors présence site	< 1 heure	
Délai pour désincarcération	< 45 mn	
Délai de dépannage même provisoire	< 2 heures	
Délai de remise en état définitive	< 5 jours ouvrés (sauf cas ci-après *)	
Autres installations	Astreinte 24h/24 et 7j/7	
Délai d'intervention	< 2 heures ouvrées	
Délai de dépannage même provisoire	< 4 heures ouvrés	
Délai de remise en état définitive	< 10 jours ouvrés (sauf cas ci-après *)	

DOMAINE 1 : ASCENSEURS / MONTE-CHARGES

6 - Exigences - Résultats attendus

Indisponibilités / Défaillances		Durée maximale d'indisponibilité
Câbles de traction		10 jours ouvrés
Câbles de régulateur		2 jours ouvrés
Câbles de compensation		8 jours ouvrés
Câbles de sélection d'étages		5 jours ouvrés
Câbles souples pendentifs		5 jours ouvrés
Poulies de renvoi		4 jours ouvrés
Parachutes de sécurité		2 jours ouvrés
Moteur (réparation sur place)		8 jours ouvrés
Moteur (dépose et réparation en atelier)		10 jours ouvrés
Treuil (réparation sur place)		8 jours ouvrés
Treuil (dépose et réparation en atelier)		10 jours ouvrés
Frein (mâchoires, bobines)		2 jours ouvrés
Barre palpeuse de porte		1 jour ouvré
Indisponibilités / Défaillances		Nb maxi - Durée
Défaillance d'un même appareil sur une période de 3 mois		3
Durée minimale entre 2 pannes sur un même appareil		10 jours ouvrés

DOMAINE 2 : MONTE-ESCALIER / EPMR			
1 - Prestations		Forfait	Hors forfait
	Astreinte 24h/24 et 7j/7	✓	
	Conduite et surveillance	✓	
	Maintenance préventive jusqu'au niveau 4 inclus	✓	
	Maintenance corrective jusqu'au niveau 4 inclus	✓	
	Maintenance préventive et corrective de niveau 5		✓
	Travaux de modernisation ou de remise en conformité avec les règlements applicables		✓
	Accompagnement des organismes de contrôle	✓	
	Suivi et levées des réserves		
	Remplacement des pièces dégradées par vandalisme, par corrosion en ambiances spécifiques ou par accident indépendant de l'action du TITULAIRE.		✓
	Maintenance préventive et corrective selon arrêté du 11 mars 1977	✓	
	Maintenance préventive selon arrêté du 11 mars 1977	✓	
2 - Fournitures		Forfait	Hors forfait
	Fournitures et consommables		
	- huile pour les appareils hydrauliques (appoints et vidanges),		
	- produits de graissage et de lubrification de toute nature,		
	- produits d'entretien spécifiques,		
	- dégrippants, silicones, agents protecteurs,		
	- joints, visserie, boulonnerie courante,		
	- peinture d'anticorrosion et de finition,	✓	
	- fusibles, relais, disjoncteurs, voyants lumineux et leds,		
	- tous type d'ampoule d'éclairage (cabines, gaines, machineries...),		
	- piles et batteries de l'ensemble des installations,		
	- carnets, registres.		
	Pièces de rechange		
	Montant unitaire ≤ 200 €HT	✓	
	Montant unitaire > 200 €HT : Franchise première tranche de 200 €HT	✓	
	Montant unitaire > 200 €HT : Au-delà de la franchise pour la première tranche de 200 €HT		✓
3 - Contraintes de maintenance			
4 - Installations essentielles			
	- Tout équipement hors service ne permettant pas l'accès à une personne à mobilité réduite.		
5 - Exigences - Délais			
	Délais	Heures Ouvrées	Hors Heures Ouvrées
	Installations essentielles	Astreinte 24h/24 et 7j/7	
	Délai d'intervention pendant présence site	< 15 min	/
	Délai d'intervention hors présence site	< 2 heures	
	Délai de dépannage même provisoire	< 3 heures	
	Délai de remise en état définitive	< 2 jours ouvrés	
	Autres installations	Astreinte 24h/24 et 7j/7	
	Délai d'intervention	< 2 heures ouvrées	
	Délai de dépannage même provisoire	< 4 heures ouvrés	
	Délai de remise en état définitive	< 10 jours ouvrés	
6 - Exigences - Résultats attendus			
	Indisponibilités / Défaillances	Nb maxi - Durée	
	Défaillance d'un même appareil sur une période de 3 mois	3	
	Durée minimale entre 2 pannes sur un même appareil	10 jours ouvrés	